

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2025**

Le quatre septembre deux mil vingt-cinq à 19H30, le Conseil Municipal de LA BENISSON-DIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GODINOT, Maire.

Date de la convocation : 29/08/2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 09

Votants : 10

Présents : MM. GODINOT Alain, CHATRE Murièle, GROUILLER Jean Paul, BAS Christian, TACHER Carine, PERICHON Pascale, KOSSMANN Grégory, DE FREITAS Magali, DESROCHE Cyrille

Absents excusés : CHAZET David (qui a donné pouvoir à Grégory KOSSMANN)

Mme Magali DE FREITAS a été élue secrétaire.

L'association des Amis de l'Abbaye représentée par Mme Deal-Limouzin et Mme Franc a demandé d'intervenir en début de Conseil Municipal pour exposer à l'ensemble des élus le projet de la Chapelle de Nérestang.

Elles rappellent qu'un diagnostic avait été remis à la mairie en 2021 par le cabinet Archipat et que depuis la balustrade, les fresques ainsi que la sacristie n°2 se dégradent. L'association souhaite relancer ce dossier et étant consciente de l'importance du travail que celui-ci demande et du coût financier, souhaiterait avoir l'accord du Conseil Municipal pour reprendre ce dossier et aider la mairie dans les démarches et les recherches de fonds. Pour pouvoir avancer, l'association a besoin de la certitude que la mairie est prête à s'engager aussi. Mme Deal-Limouzin et Mme Franc expliquent qu'elles ont déjà mises en place des actions pour récolter des dons (tous les bénéfices de leurs manifestations, mécénat...). Elles sont aussi à la recherche de subventions qu'il serait possible de percevoir. Elles souhaiteraient pouvoir débiter la maîtrise d'œuvre pour avoir une idée précise des travaux et surtout le chiffrage du coût.

Les élus leur demandent le temps de la réflexion et proposent d'en rediscuter au prochain Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et accepté.

N° D.04.09.25/1

OBJET : DEMANDES D'AIDE FINANCIERE PAR DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu 1 demande d'aide financière : AFMTELETHON

Il donne le détail de la demande en précisant les raisons et les montants.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Refuse de verser l'aide financière pour la demande.

N° D.04.09.25/2

OBJET : RESTAURATEUR POUR « MOÏSE SAUVE DES EAUX »

Suite à la délibération D.22.05.25/4 du 22 mai 2025 faisant choix de Mme LIOI, monsieur le Maire explique que la demande de travaux obligatoires pour les objets mobiliers classés a été envoyée à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). En courrier du 25 juillet 2025, l'autorisation de travaux était refusée pour la raison que l'atelier sélectionné ne dispose pas des qualifications professionnelles requises.

Pour cette raison, il est demandé au Conseil Municipal de revoir leur choix. M. le Maire redonne les montants et les explications :

- * Mme Lioi : 14 022,00 € TTC
- * Mme Muller : 18 957,00 € TTC
- * Mme Prouvost : 23 724,00 € TTC
- * Atelier Tüchlein : 16 866,00 € TTC

Invité à délibérer, le Conseil Municipal décide à 7 voix (M. Bas, M. Kossmann, M. Chazet, Mme De Freitas, Mme Tacher, M. Grouiller et M. Godinot) pour les Ateliers Tüchlein contre 3 voix (Mme Chatre, Mme Perichon et M. Desroche)

- Les Ateliers Tüchlein sont donc retenus.
- Les conseillers donnent le droit à M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES :

- Les conseillers sont informés que la commune a reçu 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles le droit de préemption a été refusé.
- M. Bas prend la parole pour expliquer le bilan des consommations et dépenses énergétiques des bâtiments publics pour l'année 2024. Les consommations sont homogènes en comparaison à 2022 et 2023 par contre les dépenses sont en hausses. Le détail est ensuite donné pour chaque bâtiment en séparant l'électricité et le chauffage. Il est constaté comme les autres années que l'école est le bâtiment le plus énergivore mais en légère baisse alors que la salle d'animation a connu une importante hausse. Des dispositions vont être mises en place pour permettre de réduire les coûts.
- M. le Maire rappelle aux conseillers que 2 conventions avaient été signées l'année dernière et que le renouvellement de celles-ci est à voir :
 - o Cours de peinture : tous les lundis de 18h à 20h à la salle des associations pour un coût de 200€ l'année.
 - o Cours de danse : tous les mardis de 18h à 22h à la salle d'animation pour un coût de 20€ par séance.
 - o Les élus acceptent de reconduire ces conventions à 350€ l'année pour les cours de peinture et de 35€ la séance pour les cours de danse.
 - o Les conventions seront proposées aux intéressés
- M. Grouiller résume la réunion du SIADEP du 16 juin qui s'est déroulée à Villers. Le cabinet a retenu l'entreprise IRH pour la maîtrise d'oeuvre pour les travaux de la station de Briennon. M. Grouiller fait aussi un point sur la réunion Eau et Assainissement du 22 juillet, durant laquelle il leur a été confirmé que le transfert de compétences de l'eau potable sera effectif au 01 janvier 2026.
- Mme De Freitas explique que la CTG (Convention Territoriale Globale) doit être renouvelée pour la période 2026-2030. Le cabinet Adelia est en charge de

l'étude pour proposer les objectifs que la convention devra remplir ainsi que ceux pour le PEDT. Le bilan actuel démontre que la population de la Communauté de Communes est vieillissante, que les naissances ont chuté de 47% et qu'il y a un manque certain d'assistante maternelle. La prochaine réunion est prévue au 22 septembre.

- Mme Chatre intervient concernant l'école. Les 37 élèves de l'école ont fait une très bonne rentrée lundi, accueilli par M. Giraud pour les CE1-CE2-CM1 et CM2, tandis que les petits ont été accueilli par Mme Perrette (remplaçante de Mme Bourgea pour ce début d'année). Cette année, les élèves du CP au CM2 iront à la piscine de Charlieu.
- Mme Perichon, Mme De Freitas et M. Grouiller prennent la parole concernant le Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots. Ils informent les élus que 5 enfants sur 6 quittent le CMEB car ils ont fait leur 2 ans ou partent en 6^{ème}. Ces derniers ont fait des retours très positifs de leur mandat. Etant donné qu'un seul élève reste, il faut réorganiser des élections, les élus donnent les dates entre la distribution des informations pour les candidatures et les élections le 12 septembre. Lors du premier conseil des enfants, ceux-ci décideront des projets qu'ils veulent mener.
- Mme Tacher explique le document qui a été envoyé à tous sur l'évolution du projet de la maison rachetée en face de la mairie. La mairie attend le retour d'Ophéor concernant la maîtrise d'œuvre. Plusieurs personnes ont été rencontrées pour de potentiels subventions, personnes qu'il va falloir relancer pour avoir des confirmations écrites. Les habitants devraient être prochainement interrogés concernant la médiathèque.
- Plusieurs informations diverses sont données au Conseil Municipal :
 - o M. Grouiller rappelle que les burlesques se sont déplacés à Les Cerqueux les 4-5-6 juillet. Un très bon week-end avec une excellente ambiance. En 2026, la manifestation aura lieu à Simplé (53).
 - o L'arrêté préfectoral concernant les débits de boissons temporaires ne concerne par les salles des fêtes.
 - o Les terrains de tennis restent ouverts à toutes les personnes voulant jouer.
- Un point est fait sur les prochaines dates :
 - o 12-13 septembre : passage d'une randonnée cycliste
 - o 16 octobre de 9h à 12h : permanence de la Mutuelle de Village
- M. Grouiller informe que l'entreprise Thivent interviendra pour les travaux de l'entrée de la salle d'animation du 09 au 17 septembre.
- La prochaine réunion est fixée au lundi 29 septembre 2025 à 19h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

La Secrétaire de Séance,
Mme DE FREITAS Magali



LA BENISSON-DIEU, le 04 septembre 2025
Le Maire, Alain GODINOT

8/0



